

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE DE
SEPTEMBRE 2012**

*Kinshasa
Palais du Peuple
15 décembre 2012*

**Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Monsieur le Premier Président de la Haute Cour militaire,
Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour militaire,
Honorables Membres des Bureaux du Sénat et de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés et Sénateurs,
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Ville- Province de Kinshasa,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,
Messieurs les Représentants des Organismes internationaux du système des Nations
Unies,
Messieurs les Officiers généraux et supérieurs des Forces armées et de la Police
nationale,
Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
Distingué(e)s Invité(e)s,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs.**

Ouverte le 15 septembre dernier, la Session ordinaire du Sénat de septembre 2012 se clôture ce jour, conformément aux articles 115 et 74 de la Constitution et du Règlement Intérieur du Sénat.

Elle sera suivie, à partir de lundi prochain, d'une Session extraordinaire sollicitée par le Gouvernement. Je viens de signer la Décision de convocation de cette dernière. Je souhaite qu'elle soit la plus courte possible.

Quant aux matières inscrites à l'ordre du jour de la Session de septembre, elles viennent d'être vidées dans leur grande majorité.

Sur le plan législatif, il s'agit de :

- Proposition de loi organique portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Proposition de loi relative à la gestion des ressources en eau ;
- Projet de loi fixant les modalités d'application du droit de la femme à une représentation équitable au sein des institutions ;
- Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 octobre 2002 portant Code du travail ;
- Projet de loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'industrie nationale vitale en péril ;
- Projet de loi de finances pour l'année 2013 ;
- Projet de loi organique portant fixation des limites des provinces ;
- Projet de loi de programmation portant modalités d'installation de nouvelles provinces ;
- Projet de loi autorisant l'adhésion de la République démocratique du Congo au Protocole au Traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au Parlement panafricain ;
- Projet de loi autorisant la ratification du 7^{ème} Amendement aux Statuts du Fonds Monétaire International.

Les matières restées pendantes ainsi que celles en Commission mixte paritaire sont, soit inscrites à l'ordre du jour de la Session extraordinaire, soit renvoyées à la Session de mars 2013.

Sur le plan du contrôle parlementaire, deux questions orales avec débat ont été adressés aux Membres du Gouvernement par les Collègues MOKONDA et KALAMBA, respectivement sur la situation sécuritaire à l'Est du pays et l'interruption du Programme économique du Gouvernement avec le Fonds Monétaire International

En outre, deux auditions parlementaires ont été initiées par la Commission de l'Environnement, Ressources naturelles et Tourisme sur la situation de pollution consécutive à l'exploitation pétrolière à MOANDA dans le Bas-Congo.

Je vous félicite du travail réalisé. Je rends hommage à votre sens de l'Etat et à votre abnégation. C'est cela qui permet au Sénat de s'acquitter dignement de sa mission, au service de la République.

Honorables Sénateurs,

Pour la unième fois, notre Session parlementaire se clôture avec des bruits de botte à l'Est du pays. Cette fois, la situation a été grave qu'elle a entraîné la chute de la Ville de Goma.

En ce moment précis, mes pensées vont tout droit vers les populations déplacées, les femmes violées, les enfants non scolarisés, les adultes et les vieillards mal traités. Je pense aux conditions inhumaines de leur existence.

Je voudrais qu'ils sachent que nous faisons tout pour que ces souffrances cessent, qu'il y ait la paix et la sécurité sur toute l'étendue de la République.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire de 2012. Je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO